

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025

Commune de Mansigné,

Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2025 à 20 h 30 à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Maire de Mansigné.

Membres présents : M. BOUSSARD François — M. DESMARES Romain – Mme ROGER Florence — M. BONHOMMET Alain – M. DOIRE Vincent – M. TOUCHARD Jérôme – M. BIGOT Frédéric – Mme BATAILLE Martine - Mme IGLESIAS Valérie - M. LAUNAY Philippe - M. VILLATEL-BUCHERT Willy

Absents excusés et représentés :

Mme DAVID Isabelle pouvoir à Mme ROGER Florence
Mme EHERMANN Céline pouvoir à Mme BATAILLE Martine
Mme LEQUIMENER Christiane pouvoir à M BOUSSARD François

Absents excusés : M. LOYER José - M BENTZ Gérard – Mme BOURMAULT Cassandra

Absents : Mme GRUDÉ Mélanie - Mme MARREAU Claire

Le conseil municipal a désigné Mme Bataille Martine pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 03 février 2025
- Mission de conduite d'opération pour l'aménagement d'un foncier destiné à recevoir des logements (lotissement le fromenteau) – conducteur d'opération « Sarthe Habitat »
- Mission coordination sécurité pour « Extension Salle de Motricité et création préau »
- retour de la consultation et choix du prestataire
- Installation photovoltaïques : consultation par le Préfet sur le Document Cadre (sur terrains agricoles, naturels ou forestiers)
- Devis travaux sur la façade de l'église (rebouchage trous)
- Affaires diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2025

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 03 février 2025, le conseil municipal l'a adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 09/2025 : MISSION DE CONDUITE D'OPERATION POUR L'AMENAGEMENT D'UN FONCIER DESTINÉ A RECEVOIR DES LOGEMENTS (COUR DES MIRACLES) – CONDUCTEUR D'OPERATION « SARTHE HABITAT »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au projet d'aménagement « cour des miracles » et notre dernière réunion de restitution phase 3 avec Citadia, nous avons sollicité Sarthe Habitat pour un accompagnement de type « conduite d'opération » et ainsi nous faire une proposition d'honoraires pour cette assistance.

Un retour a été fait par Sarthe Habitat pour la mission de conduite d'opération, assistance générale à caractère administratif, technique et financier qui recouvre les prestations décrites ci-dessous :

- l'assistance à la définition du programme initial
- La préparation à la mise en place du marché de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- La préparation à la mise en place du marché d'autres prestataires (BE sols si besoin, Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé)
- L'assistance à la réalisation du projet dans sa phase conception et ce, jusqu'à l'obtention du Permis d'Aménager
- la lecture du PRO/DCE pour s'assurer de la cohérence de la viabilisation des fonciers destinés aux logements locatifs sur le foncier concerné
- assister à 3 réunions de chantier pour s'assurer de la conformité des travaux prévus au DCE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mission de conduite d'opération pour l'aménagement d'un foncier destiné à recevoir des logements (cours des miracles) conducteur d'opération par Sarthe Habitat.

Reste à confirmer ou modifier le montant estimé des travaux et le périmètre d'étude.

DELIBERATION N° 10/2025 : MISSION DE COORDINATION SECURITE POUR « EXTENSION SALLE DE MOTRICITE ET CREATION D'UN PREAU » A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation faite auprès des professionnels concernant la mission de coordination sécurité pour l'extension salle de motricité et création d'un préau à l'école maternelle, le résultat est le suivant :

Offres coordonnateur sécurité :

PHASE DE LA MISSION	JARDIN Jacky	SPS PIERRE
CONCEPTION MONTANT HT	529.00	300.00
REALISATION MONTANT HT	1 955.00	1 180.00
TOTAL HT	2 484.00	1 480.00

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Retiens la proposition de la SPS Pierre pour un montant de 1 480.00 € HT afin d'assurer la mission de coordination sécurité pour l'extension de la salle de motricité et création d'un préau à l'école maternelle.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**DELIBERATION N° 11/2025 : INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUES :
CONSULTATION PAR LE PREFET SUR LE DOCUMENT CADRE (SUR
TERRAINS AGRICOLES, NATURELS OU FORESTIERS)**

Ce document cadre est conçu pour encadrer l'implantation de projets photovoltaïques au sol dans les espaces naturels, agricoles et forestiers de manière à préserver les terres agricoles et l'environnement et à l'échelle du département.

Ce document constitue le cadre de référence pour les porteurs de projets et les autorités locales en matière de planification et de développement des installations photovoltaïques au sol.

L'identification des zones éligibles à l'étude d'un projet photovoltaïque au sol est réalisée conformément aux articles L.111-29 et suivants du code de l'Urbanisme et au décret n° 25024-318 du 8 avril 2024.

Par courrier du 5 février 2025, Monsieur le Préfet lance la consultation et sollicite notre avis sur la proposition de Document-Cadre en Sarthe.

La consultation dure 2 mois à compter du 6 février 2025, sans réponse de notre part, à l'expiration de ce délai notre avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve la proposition de Monsieur le Préfet sur le document cadre et valide la proposition des parcelles pour l'implantation éventuelle de projets photovoltaïques.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

**DELIBERATION N° 12/2025 : DEVIS POUR TRAVAUX SUR LA FACADE DE
L'EGLISE (REBOUCHAGE TROUS)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux dégradations faites sur la façade de l'église par les « corneilles » sur les deux piliers extérieurs, il y a lieu de prévoir des travaux pour consolider et boucher les trous au mortier de chaux et afin d'éviter la dégradation totale de cette espace.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis de la société ROYER Bâtiment, pour un montant HT de 6 343.85 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour la validation de ce devis,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Société ROYER Bâtiment pour un montant de 6 343.85 € HT

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2025.